



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 9 décembre 2021 à 20h à la salle du prieuré, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 2 décembre 2021

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, M GAULTIER J-L, Mme JOLIVET C., M SOURISSEAU B.,

EXCUSÉ : M BAUDRY M., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M GUILLOU V.,

POUVOIRS : Mme PASQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.
M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.

Mme CLERO V. est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2021 a été approuvé.

DECLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intentions d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 16 novembre 2021 :

- E 663 – 5 rue des Fontaines 138 m²

Appartenant à Mme TOUBLANC Marie (demandé par Maître LUQUIAU notaire à SEVREMOINE). Parcelle située en zone Ua.

Déclaration reçue en mairie le 27 novembre 2021 :

- E 2286 – 17 rue de l'école 504 m²

- E 2287 – 17 rue de l'école 180 m²

Appartenant à M et Mme REBILLARD (demandé par Maître PENARD notaire à VALLET). Parcelles situées en zone Ub.

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

RÉSULTAT APPEL D'OFFRES – CONTRATS D'ASSURANCES – MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE

Le terme des contrats d'assurance étant au 31 décembre 2021, il a été décidé en séance du 9 septembre 2021 de lancer une consultation suivant la procédure adaptée.

Le cabinet d'étude Riskomnium a préparé le dossier de consultation pour la période 2022 – 2028.

Le dossier de consultation comprenait 5 lots :

- Dommage aux biens
- Responsabilité civile générale et individuelle accidents
- Protection juridique et fonctionnelle
- Flotte automobile – Auto collaborateurs
- Risques statutaires

Les critères d'attributions sont la valeur technique (qualité technique et qualité de gestion) et la tarification.

Le DCE a été publié au journal Ouest-France 44, Presse-Océan44, et mis en ligne sur la centrale des marchés.

Les offres ont été reçues en Mairie jusqu'au 13 octobre 2021.

M le Maire présente l'analyse des plis faite par Riskomnium:

Les plis reçus sont les suivants :

CANDIDATS	LOT 1 – DOMMAGE AUX BIENS	LOT 2 – RESPONSABILITE CIVILE GENERALE ET INDIVIDUELLE ACCIDENTS	LOT 3 – PROTECTION JURIDIQUE ET FONCTIONNELLE	LOT 4 – FLOTTE AUTOMOBILE – AUTO COLLABORATEURS	LOT 5 – RISQUES STATUTAIRES
GROUPAMA	X			X	
SMACL	X	X	X	X	
PILLIOT	X	X	X	X	
CFDP/MAD ELAINE BRISSET			X		

M le Maire présente ensuite les différentes offres, leur classement au vu des critères du cahier des charges, ce pour chaque lot.

Après analyse, Il propose de retenir :

Lot 1 – Dommages aux biens :**SMACL** Avec une franchise générale de 750€

Lot 2 – Responsabilité Civile **SMACL**

Lot 3 – Protection Juridique **SMACL**

Lot 4 – Véhicules à moteur et auto mission **SMACL**

Lot 5 – Risques statutaires Sans suite

Après discussion, **le Conseil Municipal, à 16 pour et 1 abstention :**

- **APPROUVE** les propositions ci-dessus, pour les 4 lots concernés pour la période de 2022 à 2028.
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces nécessaires au marché, ainsi qu'à la signature et notification des contrats.

M le Maire déclare que l'appel d'offre est classé sans suite pour le lot risque statutaire.

Il propose d'adhérer au contrat d'assurance collective des risques statutaire proposé par le centre de gestion 44 et géré par la société SOFAXIS.

Après discussion, **le Conseil Municipal, à 16 pour et 1 abstention :**

- **APPROUVE** l'adhésion pour motif d'intérêt général au contrat d'assurance collective des risques statutaires par le Centre de gestion.
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces nécessaires, ainsi qu'à la signature et notification du contrat.

AUTORISATION DE CESSIION DES PARCELLES POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAC MULTISITES SUITE A LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION

Monsieur le Maire a demandé aux personnes en lien avec ce dossier de sortir de la salle. Mme HERBRETEAU M-A est sortie.

A l'issue de la procédure d'expropriation menée sur des terrains situés en zone 1AUB de la ZAC Multisites et après enregistrement et publication au service de publicité foncière de l'ordonnance d'expropriation, la commune va procéder à la revente des terrains conformément aux engagements définis dans le traité de concession d'aménagement signé avec la SAS BESNIER AMENAGEMENT.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

- section C numéro 213 de 130m²
- section E numéro 835 de 537 m²
- section C numéro 214 de 54 m²
- section E numéro 842 de 265 m²

- section E numéro 684 de 615m²
- section E numéro 685 de 580 m²
- section E numéro 686 de 520 m²
- section E numéro 687 de 212 m²
- section E numéro 689 de 196 m²
- section E numéro 692 de 120 m²
- section E numéro 693 de 735 m²
- section E numéro 694 de 254 m²
- section E numéro 695 de 275 m²
- section E numéro 701 de 18 m²
- section E numéro 743 de 800 m²
- section E numéro 744 de 203 m²
- section E numéro 748 de 185 m²
- section E numéro 754 de 100 m²
- section E numéro 821 de 469 m²
- section E numéro 822 de 245 m²
- section E numéro 825 de 183 m²
- section E numéro 827 de 200 m²
- section E numéro 831 de 350 m²
- section E numéro 834 de 143 m²
- section E numéro 2501 de 343m²
- section E numéro 2505 de 237 m²
- section E numéro 843 de 355 m²
- section E numéro 845 de 235 m²
- section E numéro 848 de 133 m²
- section E numéro 849 de 185 m²
- section E numéro 850 de 353 m²
- section E numéro 851 de 381 m²
- section E numéro 856 de 410 m²
- section E numéro 858 de 220 m²
- section E numéro 862 de 225 m²
- section E numéro 864 de 115 m²
- section E numéro 865 de 145 m²
- section E numéro 867 de 120 m²
- section E numéro 868 de 348 m²
- section E numéro 869 de 250 m²
- section E numéro 871 de 365 m²
- section E numéro 872 de 200 m²
- section E numéro 873 de 175 m²
- section E numéro 874 de 155 m²
- section E numéro 1687 de 312 m²
- section E numéro 2407 de 721 m²
- section E numéro 2504 de 331 m²

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 17 février 2014 décidant d'approuver le choix de la société BESNIER Aménagement ;

Vu la délibération du 17 février 2014, autorisant le Maire à signer la concession d'aménagement conclue en application des articles L300-4 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 septembre 2018 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC Multi Sites

Vu l'arrêté préfectoral de cessibilité du 30 septembre 2021, déclarant cessibles au profit de la commune les susmentionnées ;

Vu l'ordonnance d'expropriation rendue par le Tribunal de Grande instance de Nantes en date du 19 novembre 2021

Vu le jugement rendu le 16 février 2021 par le Juge de l'expropriation fixant les indemnités de dépossession pour les parcelles énoncées ci-dessous :

Parcelles	Indemnité de dépossession		Frais article 700 CPC	Frais article 695 CPC	Total à payer
	Principale	De emploi			
E 856	2 050 €	410 €			2 460 €
E 848 E 850 E 851	2 970 €	594 €			3 564 €
E701 E744 E858 E867 E868 E873 E874	6 505 €	1 301 €	500 €		8 306 €
E685 E686 E689 E694 E695 E869 E871 E872 E2407 E845 E849 E743 E748 E821 E822 E827 E831 E834 E835	41 820 €	8 073.25 €	500 €		50 393.25 €
C 213	1 950 €	390 €	500 €		2 840 €
E684 E693 E814	16 150 €	3 230 €	500 €		19 880 €
E692 E862 E865 E2501 E2504 E2505	7 585 €	1 517 €			9 102 €

C214	540 €	108 €			648 €
					97 193.25 €

CONSIDÉRANT que les propriétaires concernés par cette expropriation feront l'objet d'un règlement en fonction des indemnités énoncées ci-dessus et fixées par le Juge de l'expropriation par jugement rendu le 16 février 2021 ;

CONSIDÉRANT que le traité de concession d'aménagement signé avec la SAS BESNIER AMENAGEMENT et plus particulièrement l'article 16.1, prévoyait la cession de ces terrains à leur prix d'acquisition augmenté des indemnités accessoires et des frais annexes ;

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Mme HERBRETEAU M-A est revenue dans la salle.

Considérant, l'augmentation du coût d'un NAS, il convient de procéder aux écritures si après :

Investissement :

- 2183 MAI 67 + 35 €
- 10222 FCTVA + 35 €

Après discussion, les élus, à l'unanimité :

- **EMETTENT un avis favorable** à cette décision modificative budgétaire et autorisent le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DES EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – CRÉATION D'UN TERRAIN MULTI SPORT

Plusieurs devis ont été réalisés pour la création d'un terrain multi sport à côté du terrain de football.

L'estimation de travaux s'élève à **69 793.84 € HT**.

Il est ensuite donné lecture des subventions possibles, à savoir :

- Une Dotation Globale d'Équipement de 25 % à 40 % sur une dépense subventionnable plafonnée à 300.000 €
- Une Aide de Besnier Aménagement suite à la création du lotissement du Souchais

- Ce projet sera financé par les subventions obtenues, et par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des coûts et financement :

- **APPROUVE** LE PROJET tel qu'il est présenté,
- **CHARGE** le Maire pour solliciter la subvention auprès de la Préfecture pour la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- **MANDATE** le Maire ou son adjoint délégué pour l'envoi du dossier correspondant, Et signature des pièces.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – CONSTRUCTION D'UNE PÉRISCOLAIRE

Une étude a été menée avec le CAUE afin d'étudier les besoins de la commune pour la construction de la périscolaire

L'estimation de travaux s'élève à **1 233 000 € HT**.

Il est ensuite donné lecture des subventions possibles, à savoir :

- Une Dotation de soutien à l'investissement local
- Une subvention du conseil départemental
- Une subvention du conseil régional
- Une subvention de la CAF

Ce projet sera financé par les subventions obtenues, par un emprunt et par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des coûts et financement :

- **APPROUVE** LE PROJET tel qu'il est présenté,
- **CHARGE** le Maire pour solliciter la subvention auprès de la Préfecture pour la DSIL
- **MANDATE** le Maire ou son adjoint délégué pour l'envoi du dossier correspondant, Et signature des pièces.

INFORMATIONS DIVERSES

Antenne Free

La commune a reçu la demande d'implantation d'une antenne supplémentaire par l'opérateur Free. Celui-ci est mandaté par l'état pour implanter une antenne sur la commune. S'il ne le fait pas avant juin 2022, il devra payer une amende à l'état.

Il a été convenu qu'il se greffe sur l'antenne d'orange située aux Landes. L'antenne va donc être surélevée de 7 mètres. Elle accueillera donc les opérateurs Orange, Bouygues et Free, l'antenne située dans la zone de Treize Vents diffusera Bouygues et SFR.

La commune ne sera donc plus considérée en zone grise.

Station d'épuration

L'inauguration de la station d'épuration aura lieu le 26 février 2022.

Chicanes rues du Stade et de l'école

Depuis l'installation de ces chicanes, il y a eu plusieurs accrochages, cependant elles permettent de ralentir la circulation lorsqu'il y a un flot de voitures plus important.

Le conseil est amené à réfléchir sur la mise en place de chicanes plus durables dans le temps pour l'année prochaine.

Salle - annulation

Si un particulier ne souhaite plus louer la salle en raison du COVID ou pour une autre raison, la commune ne remboursera pas l'acompte versé.

Si le gouvernement décide de suspendre les rassemblements, la commune remboursera.

SOLIHA (SOLIdaire pour l'Habitat)

L'agence viendra au prochain conseil municipal présenter les hypothèses pour l'appartement situé au-dessus de la mairie.

Marché de Noël

Il y avait 18 exposants et il y a eu 250 visiteurs. Manque de communication sur ce marché, l'année prochaine, il est envisagé de travailler plus en collaboration avec les associations et de lancer un appel aux bénévoles.

Bâtiments

Plusieurs travaux ont été réalisés : ravalement d'une partie de la façade et renforcement du jubé de l'église.

Lors de la commission bâtiments, les conseillers ont remarqué deux puits sur la commune rues des Fontaines et de la Chaussaire.

Périscolaire

Lors de la semaine la plus froide, la température ressentie dans les locaux était acceptable. Les adjoints ont appelé et sont allés voir sur place la périscolaire pour constater.

RAM (Relais assistant Maternel)

Il va changer de nom pour devenir Relais Petite Enfance car c'est un service à destination d'un public varié (futurs parents, parents employeurs, candidats à l'agrément, assistants maternels, gardes à domicile, partenaires). C'est un lieu d'information, d'échange et d'accompagnement sur la petite enfance.

Le comité de pilotage et la commission enfance et parentalité ont retenue 5 actions prioritaires pour 2022-2025.

Conseil Municipal d'Enfants (CME)

Les enfants du CME ont voté pour donner un prénom à chaque mouton à partir de ceux proposés sur le site Facebook de la commune. Des affiches ont été posées sur l'abri des moutons.

Le CME vient de se greffer sur un projet déjà mis en place au collège St Joseph. Il s'agit d'une collecte de piles cela s'inscrit dans le cadre d'une action caritative d'une association qui récolte des fonds pour apporter l'électricité dans certaines régions du monde.

Des boîtes seront installées dans les deux écoles et à la mairie. Les piles collectées seront ensuite mises en commun et on pourra quantifier de manière globale la récolte sur la commune.

Une communication va être réalisée sur le bulletin, sur le site internet et sur la newsletter.

Le CME est satisfait des projets aboutis (journée de nettoyage) ou en cours de réalisation (installation de jeux derrière la salle de sport). Un temps convivial sera fixé pour marquer la fin du mandat.

Conseil de l'école Clément Pellerin

Lors du conseil d'école, plusieurs points ont été abordés sur : les transports scolaires, l'accueil périscolaire, le restaurant scolaire, les TAP, le RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés), l'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires).

L'école a mené deux projets : le cross solidaire pour tous les élèves et des cours de danse pour les petites et moyennes sections.

Cette année, il a été mis en place un outil numérique appelé E-PRIMO. Cet outil permet de créer un lien entre l'école, les élèves et les parents. Les élèves et les familles seront accompagnées dans l'utilisation de cet outil.

L'école a remercié la commune pour les travaux réalisés et a effectué des demandes pour l'année prochaine.

Maison d'Assistants Maternels (MAM)

Une réunion a été organisée par la mairie et le RAM début décembre pour présenter et expliquer les démarches et les formations pour la mise en place d'une MAM aux personnes intéressées par le projet.